

GENT2M - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Les conditions d'accès aux programmes de masters sont définies par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Tant les conditions d'accès générales que spécifiques à ce programme doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans ce tableau/dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- [> Conditions d'accès générales](#)
- [> Conditions d'accès spécifiques](#)
- [> Bacheliers universitaires](#)
- [> Bacheliers non universitaires](#)
-

BA en gestion des ressources humaines - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en gestion des transports et logistique d'entreprise - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en gestion hôtelière, orientation arts culinaires - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en gestion hôtelière, orientation management - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en gestion hôtelière - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en immobilier - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en informatique de gestion - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en informatique, orientation développement d'applications - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en international business - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en management de la logistique - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en management du tourisme et des loisirs - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en marketing - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en relations publiques - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en sales account manager - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en sciences administratives et gestion publique - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en vente - crédits supplémentaires entre 30 et 60

Diplômés du 2° cycle universitaire

Diplômes	Conditions spécifiques	Accès	Remarques
Licenciés			
Masters			

Accès par valorisation des acquis de l'expérience

> Il est possible, à certaines conditions, de valoriser son expérience personnelle et professionnelle pour intégrer une formation universitaire sans avoir les titres requis. Cependant, la valorisation des acquis de l'expérience ne s'applique pas d'office à toutes les formations. En savoir plus sur la [Valorisation des acquis de l'expérience](#).

Procédures d'admission et d'inscription

Consultez le [Service des Inscriptions de l'université](#).

ATTENTION : s'inscrire à cette formation se fait auprès de l'établissement qui en a la gestion administrative, à savoir **IICHEC**, pas auprès du service des inscriptions de l'UCLouvain.

